



notification hadopi ,comment y repondre , peut on se defendre toute seul

Par **carcan65**, le **02/08/2021** à **12:18**

Bonjour Mesdames,messieurs ,

J'ai reçu un notification hadopi ,et je ne suis pas de nationalité Française . Donc les finesses de la voie a suivre dans ce parcours judiciaire me manquent un peu (meme beaucoup) . Est-ce que je peut suivre un defense sincère (droit a la culture ,droit de copy) ou dois je me prevoir de repondre dans le sens d'ignorer le notification et de plaider non coupable. Peut je faire acte de ma situation sociale (retraité (sans indemnisation,puisque chomeur de tres longue periode) et souffrant d'un spondyl-arthrite ankylosante aussi de longue date) comme circumstance atténuante.Que pouvez vous me donner comme conseil dans cette matiere !
Merci a vous !

Par **Marck.ESP**, le **02/08/2021** à **12:35**

Bonjour

Difficile de vous répondre. S'agit-il de téléchargement, de copyright ?

<https://www.hadopi.fr/outils-usages/reagir-a-la-reception-dune-recommandation>

Par **P.M.**, le **02/08/2021** à **12:47**

Bonjour,

En tout cas, le droit à la culture ne vous autorise pas à télécharger illégalement des créations et votre situation sociale ne vous le permet pas non plus même si vous pourriez l'invoquer...

En cas de poursuites judiciaires, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste éventuellement en demandant l'[Aide Juridictionnelle](#)...

Par **P.M.**, le **02/08/2021** à **15:07**

En complément, je pense que vous avez déjà les informations contenues dans [ce dossier...](#)